

Site DURRUTY - SOBAMAT à BASSUSSARRY

« L'exemple de ce qu'il ne faut pas faire »

Implanté sur la commune de Bassussarry, ce site de stockage de matériaux de valorisation de déchets d'une superficie 56 570 m² jouxte les communes d'Anglet et Bayonne. Situé en bordure des ruisseaux Oyhenart et Urdains, le long de la route départementale D 932, il empiète sur une zone NATURA 2000 et trouble des sites protégés.





← Site à l'origine

A l'origine ces terres appartenait à une famille d'agriculteurs. Elles étaient traversées par un maillage de petits canaux qui permettaient l'évacuation des eaux, l'exploitation agricole des terres et régulaient le débit lors des périodes d'inondations.

Le site a été vendu dans les années 1970 à la SOBAMAT (DURRUTY).

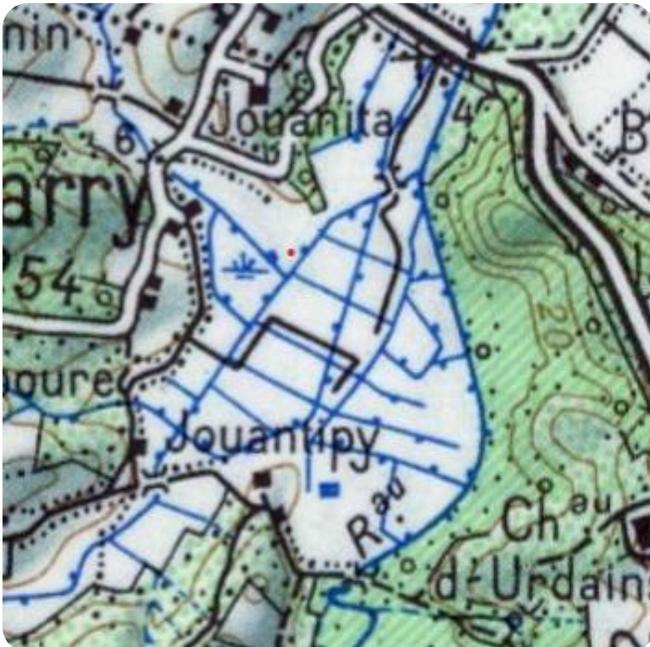
Un permis d'exploitation a été par la suite, accordé qui a vu le site remblayé pour y entreposer des produits de carrière (sable, terre, graviers etc...). Il même failli abriter en 1984 une station d'enrobé que la mobilisation des habitants de Bassussarry a permis d'empêcher.

Bien que les travaux d'aménagement de ce terrain soient soumis à autorisation en application de l'article R422-2 du code de l'urbanisme, les questions posées sur les demandes et autorisations d'exploitation ne nous ont pas jamais été communiquées.

Depuis, les volumes traités, la superficie du site et les nuisances diverses ne cessent d'augmenter.

De plus, il empiète sur une partie de la zone NATURA 2000 de la vallée de la Nive de manière flagrante.

L'impact environnemental est incontestable et les pouvoirs publics alertés ne donnent aucune réponse aux questions posées.





Zone NATURA 2000

Au vu du tracé de la zone NATURA 2000, ici en vert clair, la question de la viabilité de ce site se pose.

Lors de l'établissement du dernier plan d'urbanisme, le bureau d'études en charge de cette étude avait posé la question.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque interrogée n'a jamais répondu, ni fourni les documents demandés.

Une zone NATURA 2000 à géométrie adaptable ...



Extraits de l'enquête d'utilité publique pour la révision du Plan

Local d'Urbanisme 2017.

La commune de BASSUSSARRY, pour ce qui concerne son milieu physique est dépendante du contexte géologique constituée de sols argileux peu favorables à l'infiltration des eaux.

Cette situation explique l'existence d'un important réseau hydrographique et de nombreux phénomènes d'érosion, qui ont abouti à la formation de nombreux petits reliefs et au creusement de la vallée de l'Urdainz, affluent du cours d'eau principal La Nive.

En fait BASSUSSARRY compte quatre entités d'Ouest en Est : les collines urbanisées, la vallée de l'Urdainz, le plateau du golf et enfin la plaine de La Nive.

De l'importance de ce réseau hydrographique, apparaissent des milieux naturels diversifiés. En effet on relève la présence de quatre sites remarquable que sont :

- Un site NATURA 2000 « La Nive »
- Deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) avec l'étang de Xurrumilatx de type 1 et le réseau hydrographique de La Nive de type 2.
- Un Espace Naturel Sensible (ENS) au bois d'Urdainz.
- Une surface boisée représentant 31% de la surface communale.

Opération d'Aménagement Public du site DURRUTY-SOBAMAT

Ces recommandations suggérées depuis 2017 sont restées "lettre morte".

Les questions posées à la Communauté d'Agglomération Pays Basque n'ont données lieu à aucune réponse.

La DREAL interrogée n'a jamais intenté d'action vers le site.

Seule, la DDTM a répondu à nos demandes, nous attendons encore les résultats des diverses inspections.



Spécificités

Afin d'assurer une bonne gestion de l'exposition des personnes et des biens et de la nappe pouvant y être liée, les dispositions réglementaires prévoient des exigences renforcées en la matière :

- Interdiction de la réalisation de sous-sols ;
- Maintien des haies existantes ;
- Implantation d'une frange végétale de 5 mètres des RD 832 et RD 254 ;
- Assurer une zone tampon en limite de la zone : ruisseau d'Urdains, un écran végétal.

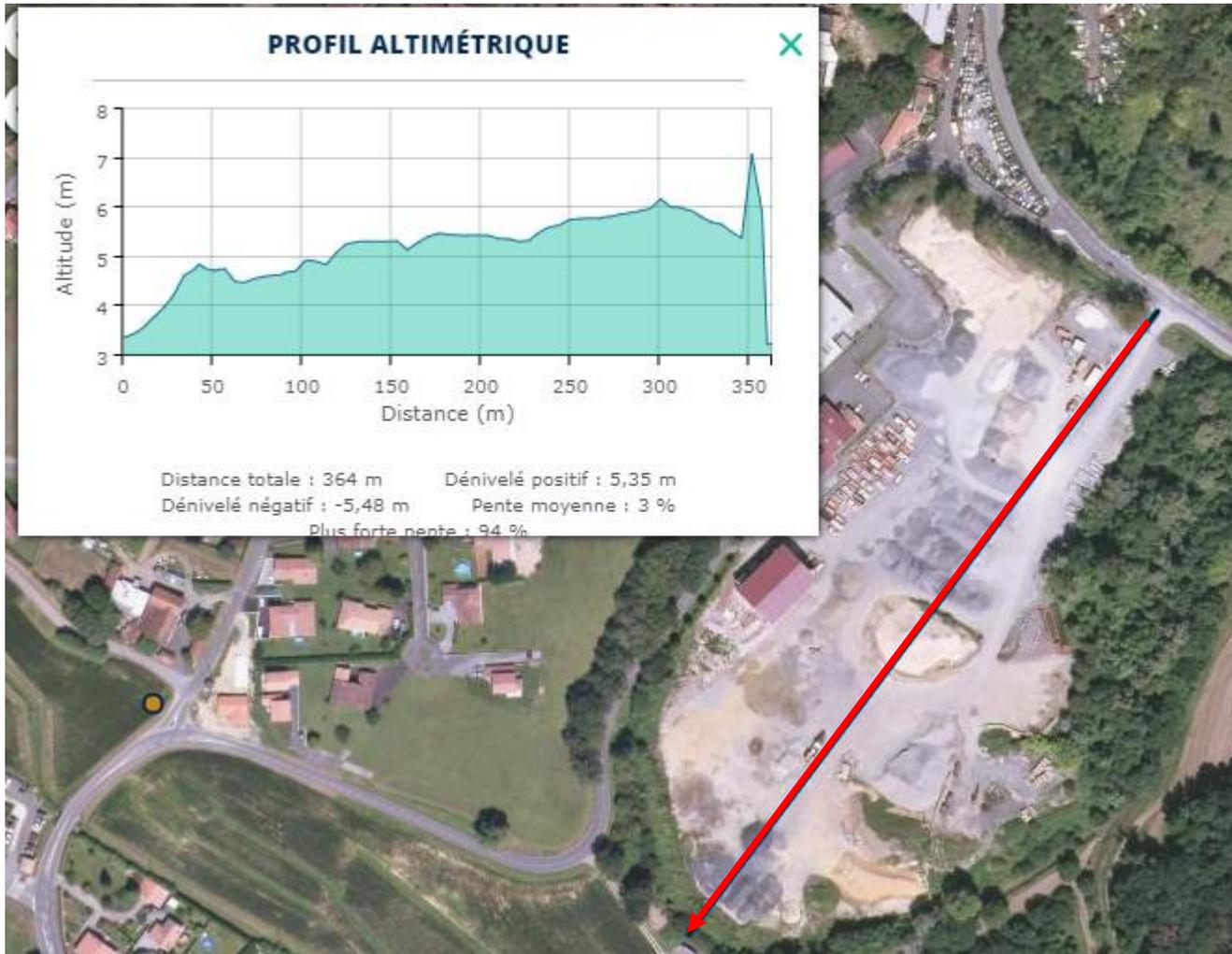


Evolution de l'emprise du site de 2010 à aujourd'hui.

Lorsque l'on compare l'état du site en 2010 (photographie du bas), on ne peut que constater une emprise de plus en plus importante de celui-ci au détriment de l'environnement.

Les pages ci-après démontrent cette emprise.

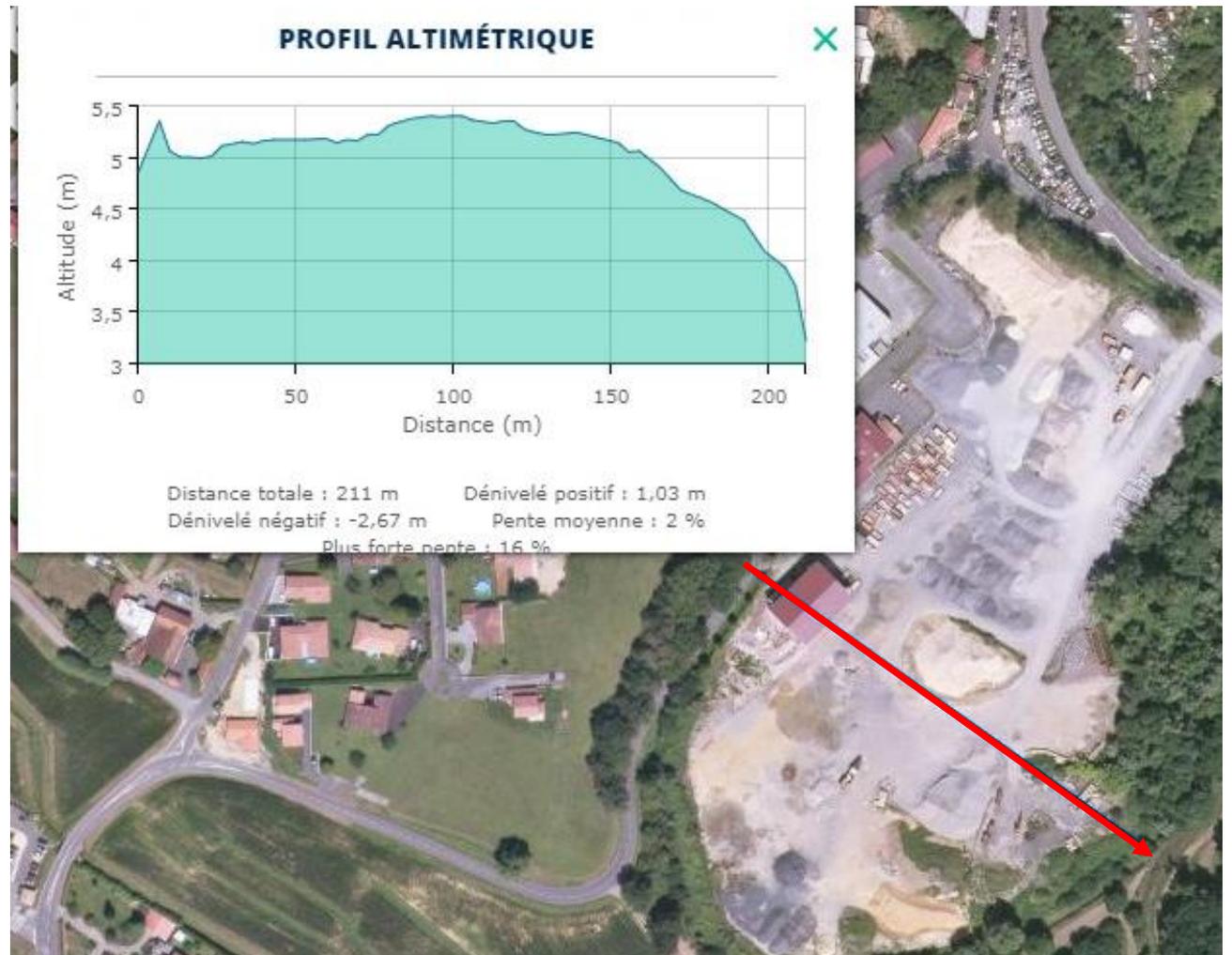




La SOBAMAT a officiellement démarré son exploitation en 2001. Progressivement, le Niveau du site s'est élevé comme le montrent les clichés ci-dessous.

Ces deux coupes nous permettent de constater une élévation du niveau des terres par les remblaiements successifs d'au moins 2 à 3 mètres.

On peut estimer un volume supplémentaire d'environ 140 000 m³ apporté à ce terrain d'origine marécageuse un volume soit au moins 175 000 tonnes de matériaux divers compressant les terres d'origine.



D'année en année, le site entrepose de plus en plus de matériaux, situation confirmée par les relevés altimétriques. Une partie du site a été cédée à l'entreprise MINDURRY qui y exploite une activité de dépôts de gravats et de concassage de déchets (macadam, produits de démolition, plâtre, etc...).

S'y rajoute quelques entreprises qui se sont installées autour du site, la commune de Bassussarry y a même installé ces ateliers municipaux, et la ville d'Anglet a permis l'exploitation d'entreprises polluantes (stockage et démolition de véhicules, ateliers de réparation automobiles etc.).

L'activité de concassage génère des nuisances sonores élevées dont se plaignent de plus en plus les riverains sans oublier la pollution induite qui atterrit en grande partie dans les ruisseaux Oyhenart et Urdains et rejoint la Nive.

De surcroît, la situation du site en bordure du ruisseau Oyhenart et à quelques mètres du ruisseau Urdains est de toute évidence un frein à l'écoulement des eaux lors d'épisodes pluvieux d'importance même moyenne de par les remblais accumulés au fil du temps. Les remontées d'argile par fluage dans le lit du ruisseau Oyhenart provenant de la surcharge due à l'accumulation de matériaux sur le site de la SOBAMAT constatés dès octobre 2020 ne cessent d'augmenter et de créer des dégâts à proximité immédiate. Les périodes de sécheresse alternées avec des pluies importantes aggravent la situation.

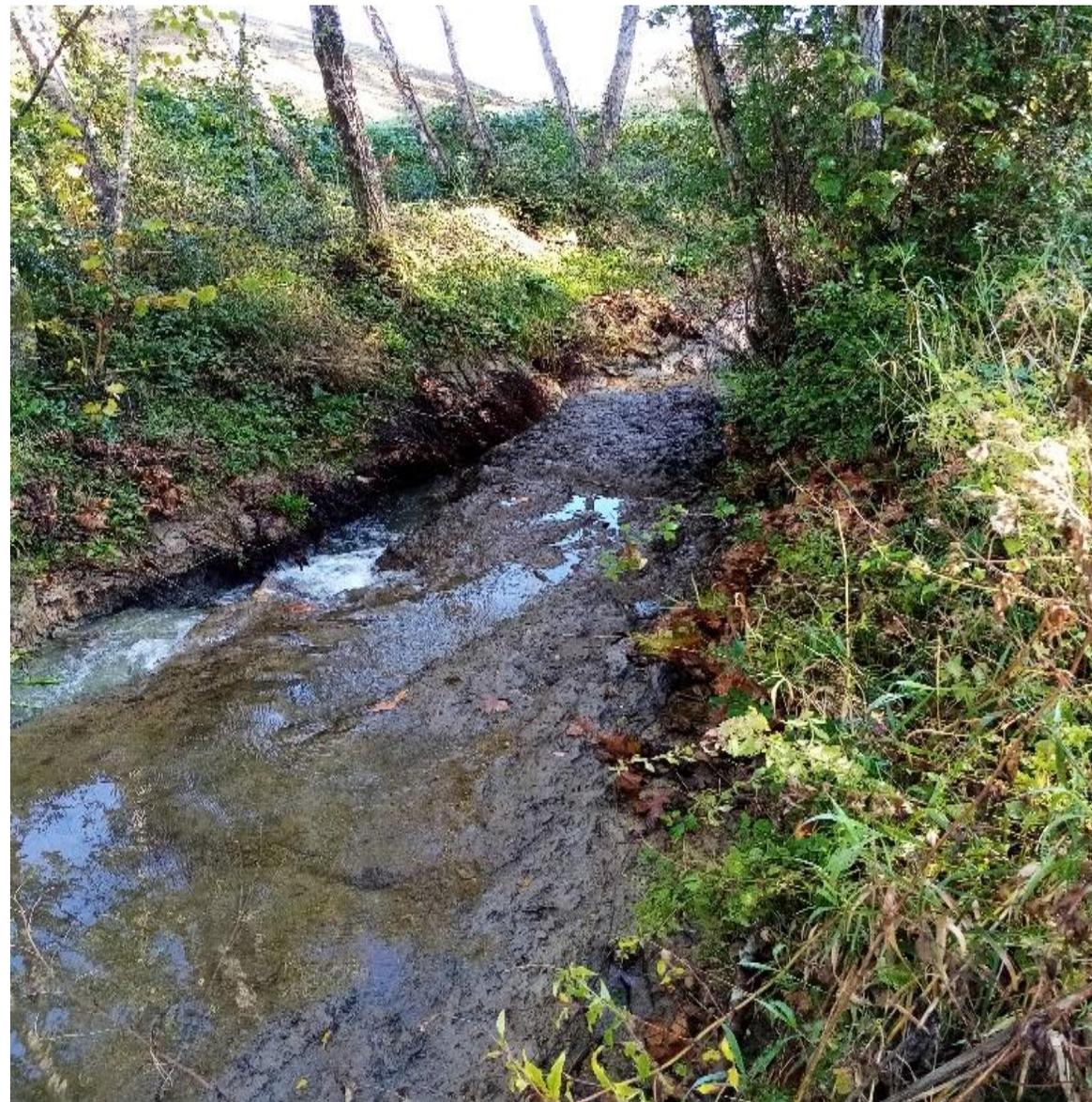
De plus, le pont et l'ouvrage obsolète sous lesquels coulent les deux ruisseaux vers la Nive est sous-dimensionné pour une évacuation efficace des eaux et à la moindre précipitation, la situation devient critique en amont et à l'occasion de phénomènes orageux, les inondations des quartiers bas de Bassussarry deviennent récurrentes comme le démontrent les arrêtés de catastrophe naturelle qui se succèdent depuis quelques années.

Ruisseau Oyhenart bordant le site DURRUTY en Mars 2020.

Ecroulement des berges



Remontées de nappes argileuses obstruant le lit du ruisseau du au poids des matières accumulées.



Remontées d'argile obturant le ruisseau



Photos du site SOBAMAT prises depuis le ruisseau Oyhenart en Septembre 2021.

Monticules de terre sur le site en bordure du ruisseau



Evolution sensible des remontées d'argile



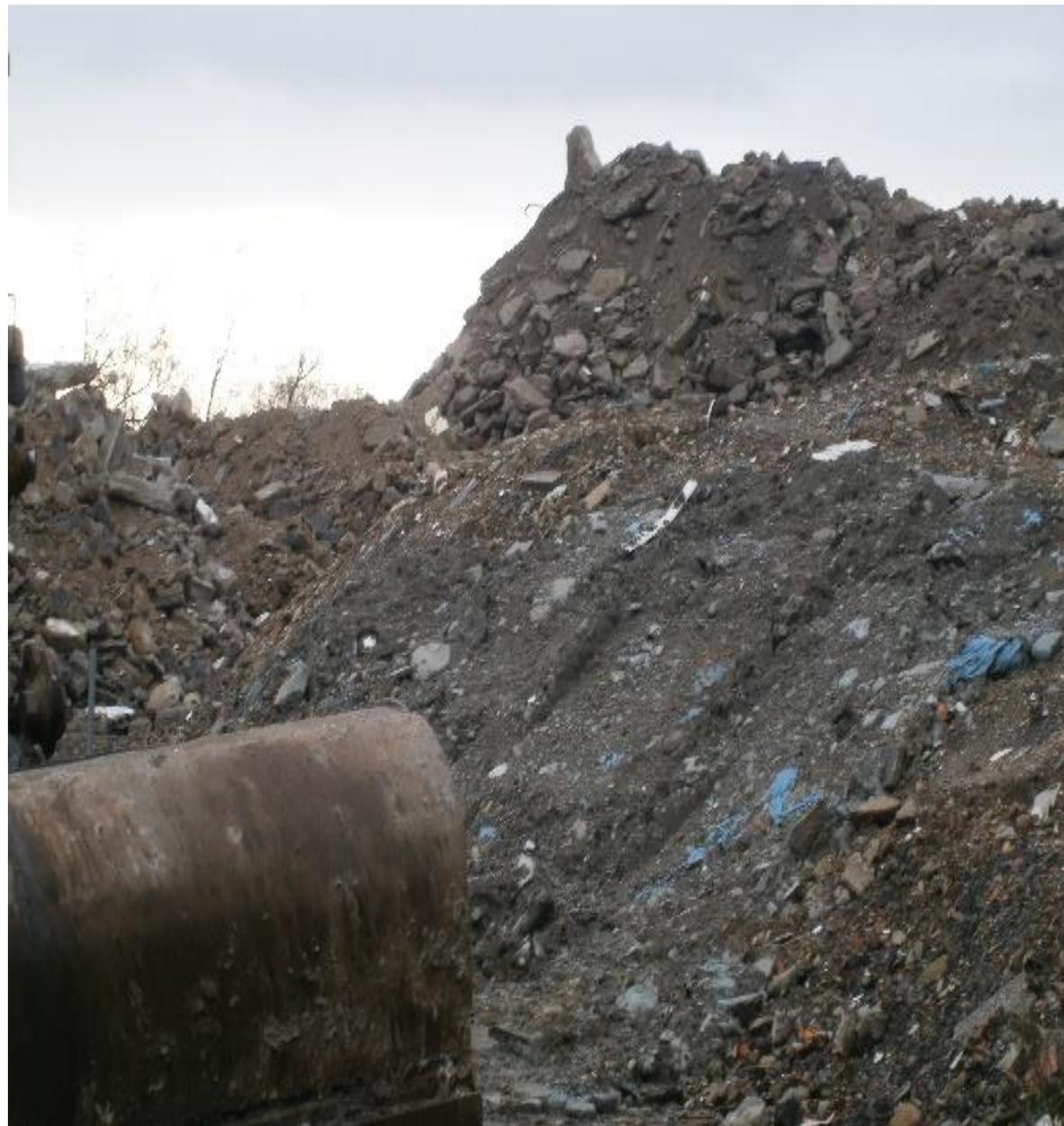
Remontées d'argiles végétalisées avec le temps



Photographies prises à l'intérieur du site en 2021.

Le site s'apparente plus à une décharge à ciel ouvert qu'à un lieu de de stockage de matériaux de construction.





Hangar de stockage de produits « tout venant »



Un « soi-disant » bassin de décantation

